



Fermeture exceptionnelle

Par **Chrys2612**, le **27/11/2023 à 10:47**

Bonjour, je travaille en crèche privée et pour cause de manque de personnel mon employeur nous a prévenu ma collègue et moi à 21h20 que notre crèche serait fermée le lendemain.

Il nous indique également que nous perdons notre journée de salaire.

Est ce légal ?

Cordialement

Chrystelle

Par **Marck.ESP**, le **27/11/2023 à 11:21**

Bonjour

Normalement, si la fermeture est due à une décision de l'employeur, les salariés ont droit à leur rémunération habituelle.

Pour le délai de prévenance, il faudrait voir la convention collective , le contrat de travail ou s'il existe un accord de branche ou d'entreprise.

Le mieux est de prendre contact avec une organisation syndicale, voire même l'inspection du travail.

Par **janus2fr**, le **27/11/2023 à 11:39**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas décider de fermer et de ne pas vous payer, dans cette situation, il doit envisager une mesure de chômage partiel.

Par **Marck.ESP**, le **27/11/2023** à **11:56**

Oui, bonne précision.

Entre non respect d'un délai de prévenance et suppression imposée du salaire, vous avez de quoi matérialiser votre contestation, n'hésitez pas à vous faire aider.

Par **Chrys2612**, le **27/11/2023** à **12:39**

Merci beaucoup pour vos réponses, je vais contacter l'inspection du travail.

Par **Sandrasansan**, le **04/03/2024** à **19:24**

Bonsoir.

Je suis dans la même situation, tout le même cas. Je voulais vous demander si vous avez eu des informations en plus.

Merci beaucoup d'avance.

Par **miyako**, le **06/03/2024** à **21:35**

Bonsoir,

C'est simple :

[quote]

Normalement, si la fermeture est due à une décision de l'employeur, **les salariés ont droit à leur rémunération habituelle**. Pour le délai de prévenance, il faudrait voir la convention collective, le contrat de travail ou s'il existe un accord de branche ou d'entreprise.[/quote]

lors de fermeture pour travaux, l'employeur doit mettre l'ensemble du personnel au chômage technique et effectuer une demande dans ce sens.

Cordialement

Par **Chrys2612**, le **07/03/2024** à **06:57**

Bonjour

J'avais contacté l'inspection du travail qui m'avait confirmé que c'était illégal, et mon

employeur a régularisé mes heures supplémentaires sur le mois suivant,
Car il avait retiré la journée de fermeture sur les heures supplémentaires.